

DES CIMETIÈRES EN ÉVOLUTION, REPENSONS NOTRE ESPACE

Dans le souci constant d'honorer la dimension de mémoire et de dignité de ces lieux, la Ville de Nice a initié une réflexion élargie qui tend à repenser nos sites funéraires en prenant en compte leur dimension paysagère et le respect de leur configuration naturelle.

Cette réflexion s'appuie sur l'évolution des pratiques d'entretien avec l'emploi de produits écologiques efficaces, de nouveaux outils et également sur la possibilité de procéder à des aménagements particuliers, spécifiques et adaptés à chaque cimetière tels que la végétalisation de certaines allées par exemple.

Un ensemencement spécifique sera mis en œuvre pour empêcher la pousse d'herbes folles par une couverture végétale homogène des allées gravillonnées.

C'est ainsi que **la présence d'herbes dans ces espaces ne doit pas être perçue comme un défaut d'entretien** mais comme l'affirmation d'une nouvelle méthode plus douce destinée à une meilleure préservation des espaces et de la biodiversité.

C'est aussi la marque de l'entrée dans une ère moderne plus respectueuse de la nature et de la santé de chaque concitoyen.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Entretien un cimetière c'est tondre, débroussailler, tailler, biner, planter, souffler, nettoyer, balayer et vider les corbeilles.

L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES DE LA VILLE DE NICE C'EST :

- 14 cimetières communaux
- 63 hectares à entretenir
- 693 corbeilles à vider
- Près de 100 000 m² d'allées à débroussailler
- Près de 66 000 m² de haies à tailler
- Plus de 500 fontaines

Les tailles des végétaux se font selon des périodes précises et différentes pour chaque espèce dans le respect de leur évolution naturelle.

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE :

Au bureau d'accueil : se présenter aux gardiens

Par téléphone : 04 97 13 40 20

Par courriel : administrationfuneraire@ville-nice.fr

Par courrier : Mairie de Nice
Direction des Services à la Population
Administration Funéraire et Entretien des Cimetières
5, rue de l'Hôtel de Ville - 06364 Nice Cedex 4

ZÉRO PESTICIDE

Dans les cimetières
de la Ville de Nice,
nous protégeons la
biodiversité en
entretenant au naturel

Ensemble, préservons
notre espace
et la nature



#ILoveNice



VILLE DE NICE

LES CIMETIÈRES ZÉRO PHYTO ÇA CHANGE QUOI ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public.

C'est pourquoi les méthodes d'entretien sont naturelles et privilégient désormais le débroussaillage et la tonte des allées tout au long de l'année.

Ces interventions, effectuées manuellement et mécaniquement par les agents d'entretien et des entreprises dédiées, permettent aux allées de verdier lors de la poussée des plantes sauvages, principalement au printemps et à l'automne. Les allées non goudronnées des grands cimetières de la Ville (Est et Caucade) sont enherbées.

Dans les petits cimetières de quartier où la pousse de l'herbe est moins importante, les allées gravillonnées peuvent être maintenues et conservent leur aspect minéral.

“ **Apprenons à vivre avec la nature, apprenons à apprivoiser cette nature dans l'espace urbain.** ”

POURQUOI LA VILLE DE NICE A FAIT LE CHOIX DU ZÉRO PHYTO ?

Dans le cadre de la dynamique de développement durable, la Ville de Nice a impulsé pour l'ensemble de ses parcs et jardins une démarche « zéro phyto » plus soucieuse et plus respectueuse de l'environnement, de la santé des usagers et des agents pour l'entretien de ses sites funéraires.

Le conseil municipal du 7 juin 2018 a de nouveau confirmé cette politique environnementale qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires et notamment du glyphosate.

L'engagement « zéro phyto » a donc des enjeux écologiques, environnementaux et sociaux en termes :



De préservation de la biodiversité

De préservation de la santé des usagers

De protection des ressources naturelles

De limitation des pollutions

D'adaptation et d'amélioration des espaces publics et de leur aménagement paysager

D'information et de sensibilisation du public à cette démarche.

ZÉRO PHYTO, UN ENGAGEMENT COMMUN

Pour satisfaire aux enjeux du « zéro phyto » et du développement durable, l'action de tous est indispensable !

QUE PUIS-JE FAIRE ?

- Je prends soin de ne pas répandre trop de terre autour de ma sépulture pour ne pas favoriser une pousse trop rapide.
- Je limite l'apport d'eau pour nettoyer ma concession ou pour entretenir mes plantations.
- Je demande des conseils aux agents d'entretien présents sur les sites.
- Je participe au tri et à la valorisation des déchets verts en déposant mes anciens pots de fleurs ou mes plantes fanées.

➔ Pour Caucade, au dépôt du carré N près de l'entrée principale au portail Sud

➔ Pour l'Est, à l'emplacement dédié près de la loge des gardiens.

La Ville de Nice met à votre disposition :

- Des arrosoirs
- Du petit matériel de jardinage (binette, balais, etc.)

Ce matériel est à récupérer auprès des gardiens auxquels ils seront restitués après leur utilisation.

